



DÉCISION N° 2024-055

CONVENTION DE PARTENARIAT

THÉÂTRE BRÉTIGNY

Pôle Citoyen

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU la convention de partenariat entre la ville de Villiers-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'organiser l'ouverture de la saison nomade du théâtre Brétigny composée de plusieurs spectacles pour le développement culturel de la ville ;

DÉCIDE**Article 1 :**

D'APPROUVER la signature de la convention entre la ville de Villiers-sur-Orge et Cœur d'Essonne Agglomération pour :

- Présentation de la saison

Le vendredi 27 septembre 2024 à 20h

- Les Frères Jacquard

Le vendredi 27 septembre 2024 à 20h - Parc de la Mairie, 6 rue Jean Jaurès Villiers-sur-Orge

- Le jardin sonore

Le samedi 28 septembre 2024 de 14h30 à 22h - Parc de la Mairie, 6 rue Jean Jaurès Villiers-sur-Orge

Article 2 :

DE PRÉCISER que la convention est conclue à titre gracieux.

Article 3 :

DE SIGNER la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 20 septembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSÉ

